

PROJET

Le Conseil de Gouvernement,

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la demande de classement du Conseil communal de Biwer du 17 juin 2013 ;

Vu l'avis de la Commission des sites et monuments nationaux du 11 novembre 2013 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Sur proposition du Ministre de la Culture et après délibération ;

Arrête:

Art. 1er.- Est classée monument national la chapelle des Quatorze Saints Auxiliaires, inscrite au cadastre de la commune de Biwer, section B de Boudler, sous le numéro 173/1425, appartenant à la commune de Biwer.

Art. 2.- La présente décision est susceptible d'un recours au fond devant le Tribunal administratif de et à Luxembourg. Ce recours doit être intenté par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois de la notification du présent arrêté au moyen d'une requête à déposer au secrétariat du Tribunal administratif.

Art. 3.- Le présent arrêté est transmis au Ministre de la Culture aux fins d'exécution. Copie en est notifiée à la commune de Biwer, pour information et gouverne.

Ampliation en est adressée au conservateur des hypothèques à Luxembourg, aux fins de transcription.

Les Membres du Gouvernement,

Commission des Sites et Monuments nationaux

Réunion du 11 novembre 2013

RAPPORT

Présent(e)s : Mmes Milani-Nia, Rumpf, Steinmetzer, MM. Bauer, Ewen, Frising, Krieps (président), Le Brun-Ricalens, Leyder, Linster, Reiles, Sanavia, Schadeck, Schoellen, Sinner, Toussin, Voncken, Wohl

Excusés : MM. Calteux, Dondelinger, Everling, Helminger, Kintzelé, Polfer, Schuman, Simonis.

B. Demandes de protection

1) Commune de Biber

Localité : Boudler

Requérant : AC, propriétaire

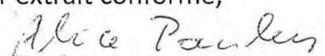
Objet : chapelle des Quatorze Auxiliaires (no cadastral 173/1425)

Projetée en style néo-classique selon les plans du conducteur de district P. Even, la chapelle de Boudler fut construite de 1859-1860 par l'agriculteur B. Meyers de Boudler avec du bois de construction en provenance de la forêt de Boudlerbach, des pierres prélevées dans les environs, et du sable de Junglinster. Les autels installés en 1859 en style néoclassique sont en partie d'origine plus ancienne ; la chaire de vérité rajoutée en 1879 est datée de 1714 et signée Nicolas Greeff-Roesdorf - Altwies. De 1893-1900, la chapelle est restaurée dans un style néo-gothique : changement du dallage de sol, vitraux de la firme Linster et Schmit de Mondorf, installation d'un chemin de croix et de sculptures en plâtre polychrome. Dédié aux 14 saints auxiliaires, l'autel latéral droit du 18^e siècle en style régence est tout à fait extraordinaire dans sa disposition des figures des saints et de l'enfant Jésus.

Il a été l'objet d'un pèlerinage très connu jusque dans la deuxième moitié du 20^e siècle. On note également la présence d'une remarquable vierge de piété datée de 1718, un don du Baron d'Arnould, membre du conseil provincial. La commune a fait réaliser une étude du mobilier et projette actuellement des travaux de restauration de l'ensemble du bâtiment.

Vu ce qui précède, avec 17 voix contre 0, la Cosimo émet un avis favorable pour un classement.

Pour extrait conforme,


Alice Paulus

Secrétaire

Ministère de la Culture

30 JUIL. 2013

N° courant: 806x0150e

6, Kiirchestrooss L-6834 Biwer
Grand-Duché de Luxembourg
www.biwer.lu

Téléphone: 710008-69

Fax: 719025

E-mail: commune@biwer.lu

Biwer, le 29 juillet 2013

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Madame Octavie MODERT, Ministre

L-2912 Luxembourg

**Objet : classement de la chapelle des «Quatorze Auxiliaires» de Boudler
comme monument national**

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous communiquer en annexe la décision 04/2013-11 du 17 juin 2013 du conseil communal de Biwer portant sur la demande de classement comme monument national de la chapelle de Boudler.

En effet, les responsables communaux estiment que l'intérêt historique, architectural, esthétique et artistique de l'immeuble et de son mobilier est indéniable et qu'il est opportun de procéder à son classement.

Nous vous remercions des bonnes suites que vous réservez à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Nicolas SOISSON
bourgmestre

Yves THILL
secrétaire communal



Annexes: délibération 04/2013-11
Rapport d'étude, extrait cadastral

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 17 juin 2013

Date de l'annonce publique de la séance: 11 juin 2013

Date de la convocation des conseillers: i d e m

Présents: MM. Soisson, Lentz, Mme Steinmetz et M. Goebel
M. Weyer, Mmes Hinger-Franck, Wolff, M. Schmit et Mme Mertens-Mai
M. Thill, secrétaire communal

Absent et excusé: ///

No : 04/2013-11

Demande de classement comme monument national de la chapelle de Boudler

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant qu'après une visite de la chapelle de Boudler, M.Patrick Dondelinger, conservateur du patrimoine religieux auprès du Service des Sites et Monuments nationaux, a estimé que les «Quatorze Auxiliaires» sculptés dans le bois étaient uniques en leur genre et d'une beauté exceptionnelle et valaient absolument d'être restaurés et conservés;

Constatant que l'état général, surtout de l'intérieur, de la chapelle laisse à désirer et que le collège échevinal a entretemps chargé 1) HLG Ingénieurs-Conseils s. à r. l. de l'analyse structurelle et de faire un levé détaillé de l'immeuble, et 2) COREdART s.à r.l. de l'élaboration d'une étude préalable à la restauration du mobilier, des sculptures et des peintures;

Vu le courrier référence III-0843-12 du 29 mai 2012 du Ministère de la Culture – Service des sites et monuments nationaux, confirmant l'intérêt historique, architectural et esthétique de la chapelle des Quatorze Auxiliaires de Boudler;

Entendu les explications du bourgmestre Nicolas Soisson, affirmant que la chapelle de Boudler n'a pas subi de restauration fondamentale dans les dernières cinquante années et rappelant le fait que la majeure partie du mobilier en bois et notamment les sculptures des quatorze auxiliaires sont sérieusement envahis par le ver du bois, de sorte qu'il est indispensable de prendre les mesures adéquates sans tarder;

Conscient des valeurs historique, architectural, esthétique et artistique de la chapelle de Boudler;

Conscient aussi qu'une restauration appropriée sera onéreuse;

Vu le règlement grand-ducal du 21 juillet 2009 concernant l'allocation de subventions pour les travaux de restauration d'immeubles;

Considérant que les travaux éligibles sont subventionnés différemment selon qu'il s'agit d'un immeuble proposé au classement (jusqu'à 50%) ou d'un immeuble non classé monument national (jusqu'à 30%);

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux, notamment l'article 2 stipulant qu'un classement peut s'opérer, entre autres, à la demande d'une commune;

Notant que l'immeuble appartenant, comme dans le présent cas, à la commune est classé par le Gouvernement en conseil, les intéressés et le Conseil d'Etat entendus en leurs avis;

Connaissant les effets légaux du classement;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

de demander le classement comme monument national de la chapelle de Boudler propriété de la commune de Biver, sise à Boudler, inscrite au cadastre de la commune de Biver, section B de Boudler, sous le numéro 173/1425, lieu-dit 'Boudler'.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

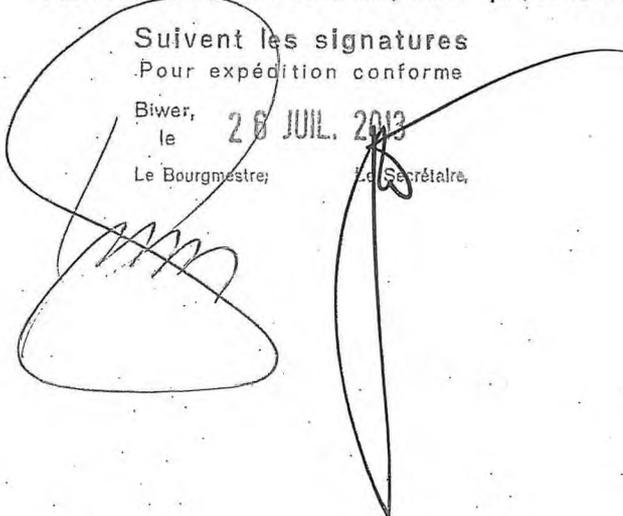
Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Biver,
le 26 JUIL. 2013

Le Bourgmestre;

Le Secrétaire,



Commune de Biver - section B - de Boudler

1:250

189

Information sur l'objet

buildings

Information

Type

bâtiment religieux

[Lien vers cet objet](#)

Parcelles cadastrales

Information

Commune

BIVER

Section

B de BOUDLER

Numéro cadastral

173 / 1425

Contenance

02a 75ca

Lieudit

BOUDLER

Nature

place (occupée)

Occupation

bâtiment religieux

Numéro du dernier mesurage

189

[Commander un extrait](#)

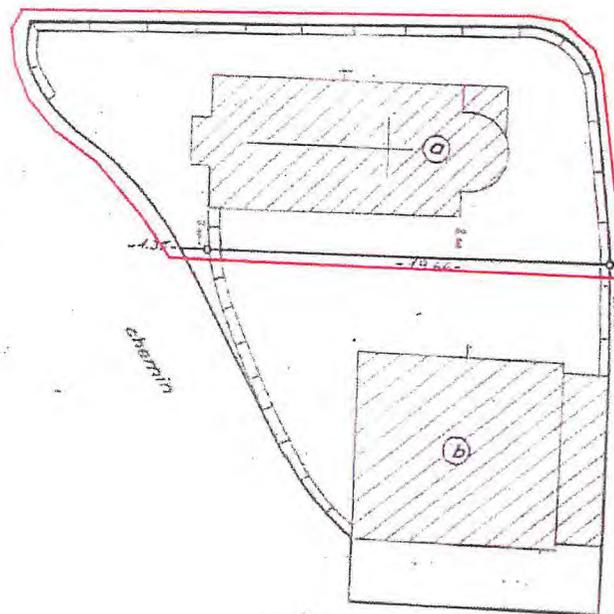
[Lien vers cet objet](#)

Imprimer

lieu-dit : „Boudler“

chemin

6483



chemin

Lot a - chapelle, place - nos. 173/233, 173/234 et partie du no. 174/801 et partie sans no. cadastral - contenance 2^{re} 75^{ca}
Lot b - mais. pl. - partie du no. 174/801 - contenance 2^{re} 73^{ca}
Propriétaire: BOUDLER, LA COMMUNE

Grevenmacher, le 12 août 1969.

Le géomètre du Cadastre,

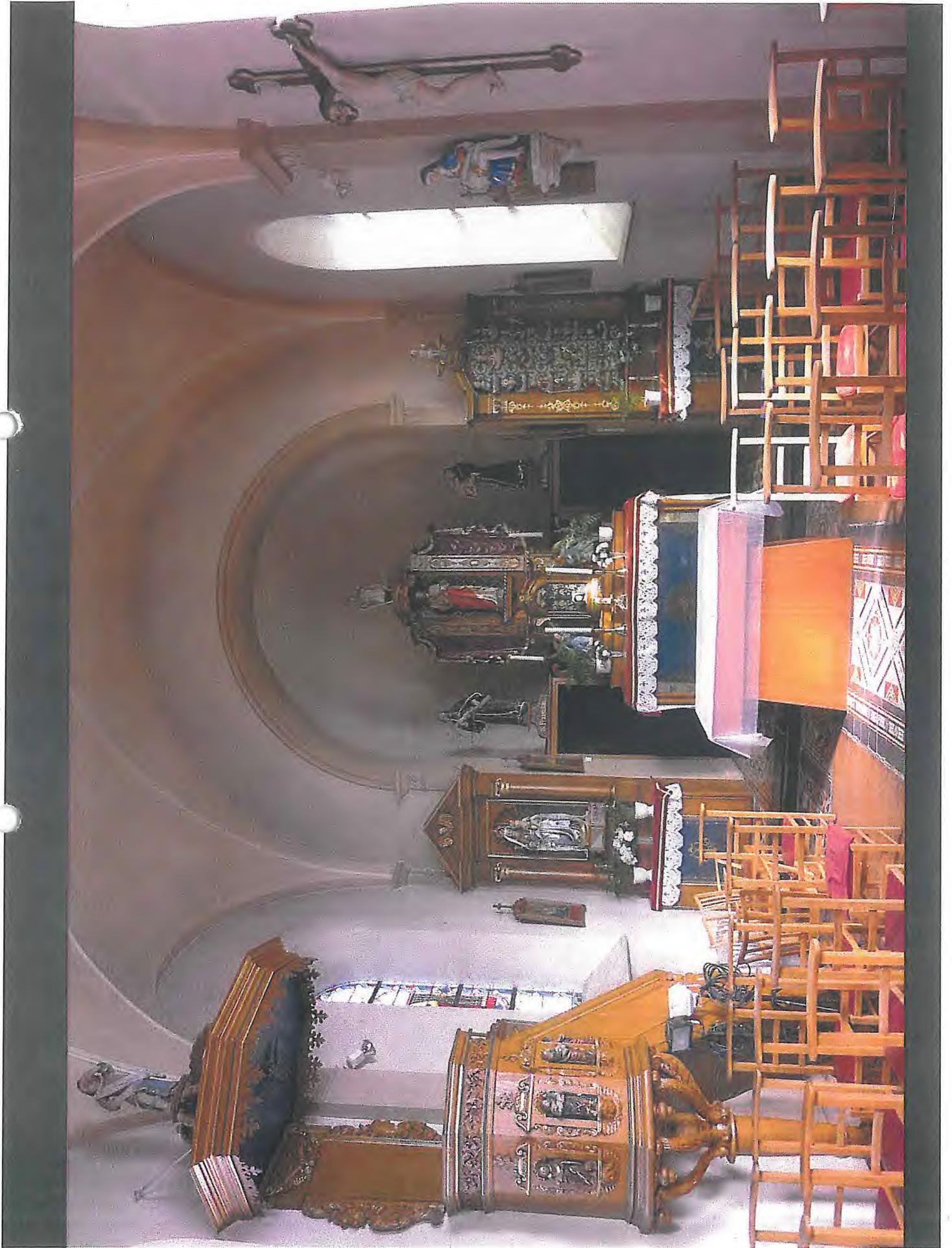




Aurèle

Bonneten - Chapelle des "Lectons" Saint









DR. MEYER'S
PROGRESS

S. NICOLAE





MOBILIER

1859

Construction de la chapelle et mise en
place des autels

1879

Rajout de la chaire de vérité

Vers 1900

Installation des sculptures en plâtre et
du chemin de croix



Autel majeur

dédié au Sacré Cœur et à Saint Erasme, entourés des Saints Antoine et François; deux anges adorateurs

18^e siècle, style régence

Provenance: inconnue, peut-être

Biwer?





Sculpture d'inspiration liégeoise, forme générale transformée (atrophiée et ré-agencée)



1859: Transformation de l'autel original lors de l'installation à Boudler

Deuxième moitié 20^e siècle: Tabernacle tournant diminué en profondeur

Déviation de l'axe

Stabilisation des différents registres de l'autel en intercalant des plaques en mutiplex



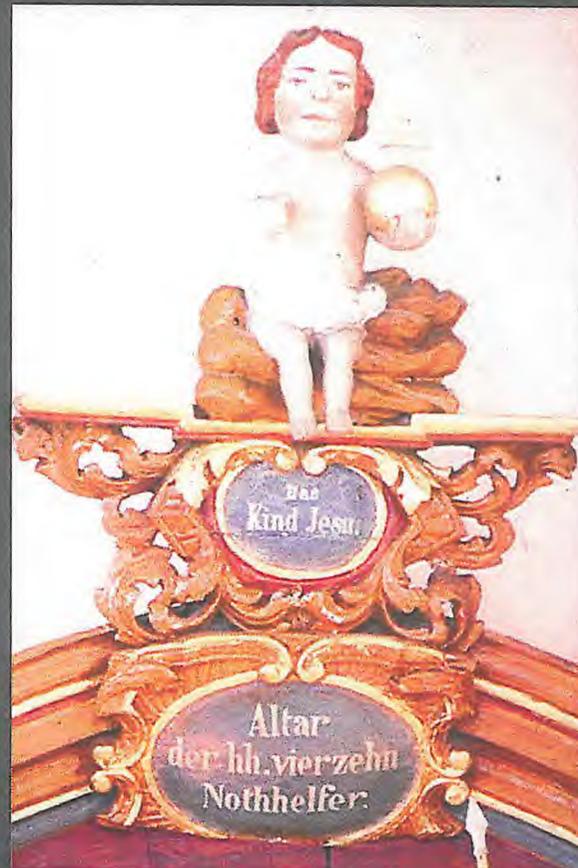
Autel latéral sud

Dédié aux 14 Saints auxiliaires

18^e siècle, style régence

Provenance: peut-être de l'ancienne chapelle



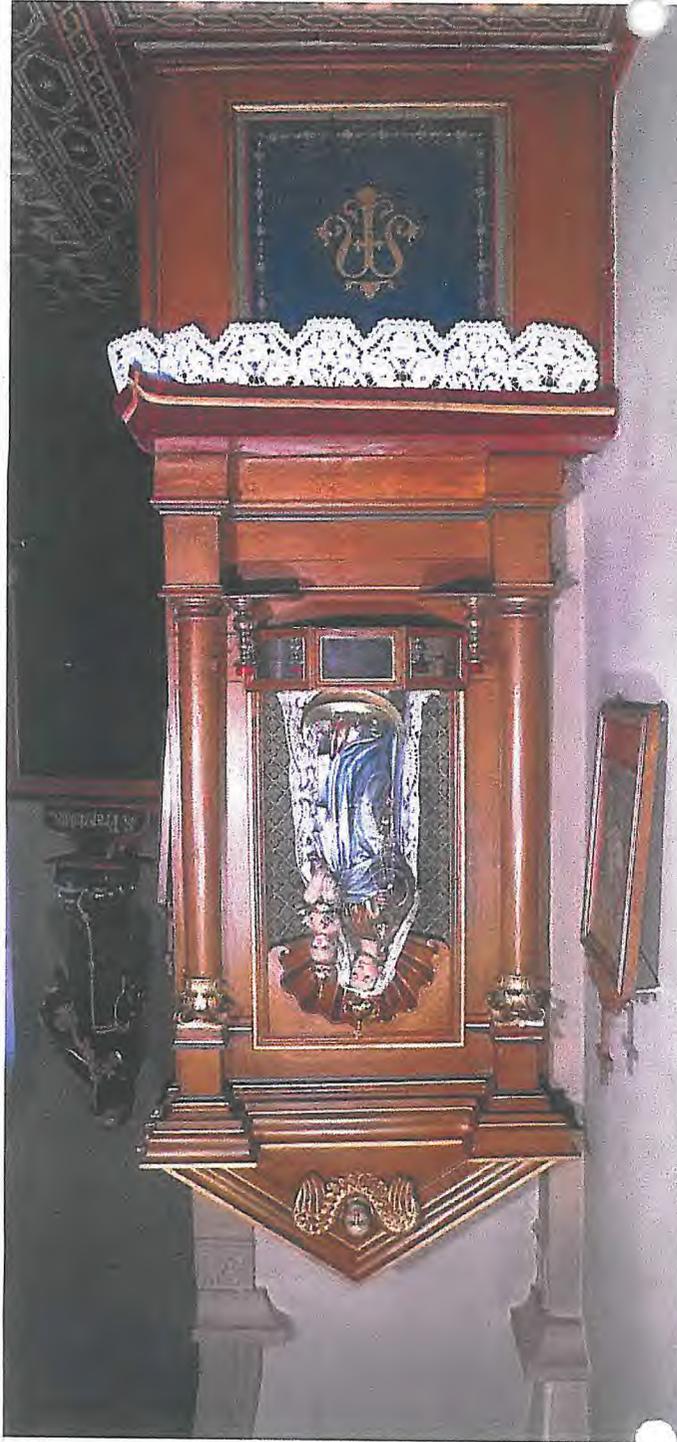


Facture rustique, modification de la largeur de l'architecture et de la disposition des sculptures

Autel latéral nord

Dédié à Notre Dame de Luxembourg

19^e siècle, style néo-classique
Construit pour la chapelle de Boudler



Chaire de vérité

Cuve ornée des quatre évangélistes,
ange du jugement dernier sur l'abat-voix

1714, style baroque

Auteur: Nicolas Greeff-Roesdorf - Altwies, datée et signée

Installation dans l'église vers 1879

Provenance probable: Temmels



Ornementation style Louis XIV, datée et signée





Vierge de pitié

Auteur inconnu

Datation: 1718

Donateur: Baron d'Arnould

Provenance probable: ancienne chapelle



Saint Joseph, Sainte Agnès, Christ en croix, Sacré cœur (et vierge de Lourdes?)

Plâtre polychromée
Vers 1900, style Saint-sulpicien, production en série

Provenance: certainement achat lors de la
transformation de la chapelle



Chemin de croix

14 stations peintes sur tôle de fer
Vers 1900, style néogothique

Provenance: certainement achat lors de la
transformation de la chapelle





**Rapport d'étude du mobilier
de la chapelle aux 14 Saints auxiliaires**

Boudler, commune de Biver

Das
Kind Jesu.

COREdART sàrl - 39, rue Schortgen L-3564 Dudelange
tél. : 00352 51 70 55 gsm : 621 24 35 38
email : coredart@pt.lu

der hl. vierzehn
Nothhelfer.

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	3
1. IDENTIFICATION	4
2. MÉTHODOLOGIE	5
2.1. Approche historique	5
2.2. Examens in situ	5
2.2.1. Principe	5
2.2.2. Prélèvements et coupes stratigraphiques	6
2.2.3. Observations d'ensemble	6
2.3. Limites de l'étude	7
2.4. Nomenclature	7
2.4.1. Désignation des stades de décoration picturale	7
2.4.2. Identification des couches dans les tableaux et descriptions stratigraphiques	8
2.4.3. Numérotation et localisation de sondages et prélèvements	8
3. HISTORIQUE	9
3.1. La construction de la chapelle	9
3.2. Récapitulatif des interventions successives documentées	11
4. ETUDE DU MOBILIER	12
4.1. L'autel majeur	12
4.1.1. Etude historique et stylistique	13
4.1.2. Etude du support	16
4.1.3. Etude des polychromies	22
4.1.4. Récapitulatif	55
4.2. L'autel latéral sud	58
4.2.1. Etude historique et stylistique	59
4.2.2. Etude du support	65
4.2.3. Etude des polychromies	66
4.2.4. Récapitulatif	98
4.3. L'autel latéral nord	103
4.3.1. Etude historique et stylistique	104
4.3.2. Etude du support	104
4.3.3. Etude des polychromies	105
4.3.4. Récapitulatif	113
4.4. La chaire de vérité	114
4.4.1. Etude historique et stylistique	115
4.4.2. Etude du support	119
4.4.3. Etude des polychromies	121
4.4.4. Récapitulatif	172
5. LES SCULPTURES	177
5.1. La vierge de pitié	177
5.2. Les sculptures du maître-autel	182
5.3. Les sculptures néogothiques	188
5.4. Notre-Dame de Luxembourg	195
6. LE CHEMIN DE CROIX	196
7. LE DECOR MURAL	208
8. DISCUSSION DES RESULTATS ET CONCLUSION	212
8.1. Chronologie des interventions	212
8.2. Etat des lieux	217
8.3. Quel concept pour l'intérieur de la chapelle de Boudler ?	217
9. BIBLIOGRAPHIE	218
10. ANNEXES	221

PRÉAMBULE

Après une identification succincte reprenant les données administratives du chantier, il nous a semblé important d'expliquer en premier lieu la méthodologie à la base de cette étude pour que les lecteurs puissent avoir le même point de départ pour la compréhension des observations relatées et ainsi suivre les conclusions que nous en avons tirées.

Suit un survol de l'histoire du bâtiment et de son mobilier pour le situer dans un contexte.

Le rapport reprend ensuite les observations réalisées lors de l'étude de polychromie, regroupées par type d'objets formant un groupe.

De cette démarche découle une description linéaire dans le temps des différentes phases de décoration de chaque pièce de mobilier étudiée. Simultanément, la mise en relation horizontale, mettant côte à côte l'ensemble du mobilier pour les mêmes époques d'intervention, permet de constater les similitudes entre les décors des différentes parties et d'établir des stades de décoration cohérents pour l'ensemble du mobilier. Le croisement des moments importants de l'histoire du bâtiment avec les différentes phases de travaux constatés lors de l'étude permet d'émettre des hypothèses de décors à des dates précises.

Pour chaque groupe, une partie du chapitre se focalise sur l'état sanitaire, en l'identifiant le support et la finition de surface, posant un diagnostic et proposant un traitement adéquat.

Enfin, une conclusion générale discute les possibilités d'intervention, ses propos philosophiques et techniques.

Tous les documents photographiques utilisés, la base de données des informations collectées, pendant l'étude picturale, ainsi que la version PDF du présent dossier sont réunis sur un CD-Rom à la fin du dossier.

1. IDENTIFICATION

1.1. Objet

Chapelle de Boudler

Deux titres sont mentionnés : Saint Etienne¹ et Quatorze auxiliaires²

Mobilier, sculptures et peintures

1.2. Auteur et datation

Chapelle de 1859

Mobilier et différentes sculptures baroques,

Série de sculptures et chemin de croix fin 19^e siècle

1.3. Matériaux

Bois et plâtre polychromé, tôle peinte

1.4. Demandeurs

Patrick Dondelinger

Service des Sites et Monuments Nationaux

26, rue Münster

L-2160 Luxembourg

Raoul Schiltz

Commune de Biwer

Service Technique

6, Kiirchestrooss

L-6834 BIWER

Tél. : (+352) 71 00 08 – 51

E-mail : raoul.schiltz@biwer.lu

1.5. Date de l'étude

Juillet – décembre 2012

1.6. Intervenants

Muriel Prieur

Charles Indekeu

Simone Habaru

pour

Coredar sàrl

39 rue Schortgen

L-3564 Dudelange

Tél. 51 70 55

Gsm : 621 24 35 38

Email : coredart@pt.lu

¹ E.a. Richard Maria Staud et Joseph Reuter : Die kirchlichen Kunstdenkmäler der Dekanate Betzdorf Grevenmacher, Ons Hémecht 1937, p. 125-127

² Dans l'organisation territoriale de l'archidiocèse

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Approche historique

En amont et simultanément à l'étude de polychromie réalisée in situ, nous avons fait des recherches historiques sur bâtiment et son mobilier. Ce travail se fait par le biais de la littérature publiée, des documents d'archives, l'exploitation de photos anciennes et des observations plus générales sur le terrain.

Une première appréciation a été obtenue par une recherche bibliographique qui est restée assez mince. Mis à part quelques articles de journal, rien ne semble publié sur la chapelle.

Si les archives de la commune sont conservées et donnent des informations sur la construction de la chapelle, les archives paroissiales sont perdues et avec elles toutes les décisions, commandes et factures concernant la décoration intérieure.

Mais les archives peuvent aussi renseigner par un autre type de document : les photographies anciennes. Une image est souvent plus explicite qu'un long texte descriptif, figeant un état donné à un moment précis en limitant l'imaginaire. Les plus anciennes trouvées datent des années 1930.

Outre les sources écrites et photographiques, plusieurs éléments dans l'église nous permettent de dater différentes interventions. Ainsi nous trouvons plusieurs signatures ou identifications datées sur le mobilier et les vitraux. La typologie stylistique et technologique de différentes interventions permet aussi de les situer dans une période bien précise.

2.2. Examens in situ

2.2.1. Principe

L'étude des revêtements picturaux se fait par sondages stratigraphiques réalisés à sec à l'aide d'un scalpel et d'une loupe binoculaire avec un grossissement d'environ 5 fois. Sur une petite zone, choisie pour sa bonne conservation, l'intervenant enlève les peintures, couche par couche afin d'obtenir un escalier chronologique des peintures appliquées. Après compréhension de la succession des couches, plusieurs examens stratigraphiques, quelques fois abrégés, sont réalisés sur des éléments identiques ou comparables afin de s'assurer de l'exactitude et de l'état complet du premier escalier. Les sondages complets et représentatifs sont annotés et documentés par macro-photographie.

Pour des éléments démontables, un complément d'investigation peut être fait à l'atelier sous microscope avec un plus fort grossissement.

Ces examens sont réalisés pour chaque élément architectural ou décoratif afin de couvrir l'ensemble du mobilier. On établit ainsi une chronologie relative qui sera mise en parallèle avec les données d'archives et les observations matérielles collectées in situ. En croisant les données, il est possible de dater les différentes interventions et de faire concorder des témoignages et descriptions d'archives avec un état matériel bien défini.

Pour ceci, il faut être conscient que toutes les couches mises à jour n'étaient pas vues. En effet il faut souvent plusieurs couches pour former une polychromie : par exemple l'encollage du support, la préparation, l'isolation et une mise en couleur qui peut être en plusieurs couches, surtout si elle comporte des motifs ou des revêtements métalliques. Les différentes couches observées sont reportées dans des tableaux synoptiques qui permettent la mise en relation des observations de plusieurs endroits d'un élément architectural ou d'une pièce.

Vu la complexité de différentes mises en peinture et leur état souvent lacunaire, il est quelques fois difficile de juger de façon certaine de la couche vue à une époque définie. On peut être en présence d'un repeint local sur une zone fortement usée, d'un lessivage avant repeinture, d'une mise en couleur en couches multiples pour donner un certain effet etc. C'est pour cela que les investigations sont multipliées afin d'éviter un maximum d'erreurs d'interprétations et qu'il faut garder à l'esprit que les résultats présentés sont une reconstitution hypothétique d'un état précis à un moment donné.

2.2.2. Prélèvements et coupes stratigraphiques

Afin de compléter l'étude in situ, toute une série de prélèvements ont été effectués dans différentes zones. Après étude stratigraphique, cette prise se fait au moyen d'un scalpel, à sec, dans un endroit supposé conserver toutes les interventions successives. La coupe est réalisée par inclusion de l'échantillon à l'aide d'une résine acrylate bi-composant dans des blocs de plexiglass. L'ensemble est poncé puis poli pour entamer la tranche de l'échantillon. L'étude sous microscope et la prise de microphotographies permettent de mieux observer la succession des couches.

Dans une deuxième phase, les coupes peuvent être utilisées, par le biais de la fluorescence UV, pour donner une indication sur la présence de différents composants dans les couches, et par la coloration histochimique, pour différencier la nature des liants utilisés (protéinique ou huileux).

Enfin ces coupes peuvent permettre l'identification des pigments et charges ainsi que des liants minéraux par étude au microscope électronique (SEM Scanning Electron Microscope, microscope électronique à balayage).

2.2.3. Observations d'ensemble

En plus des sondages de la couche picturale, des observations plus globales nous ont aidé à comprendre la construction et la modification de l'ensemble architecturale et décoratif. Outre les techniques mises en oeuvre par les intervenants originaux, ces détails permettent de comprendre des éléments ajoutés à une époque plus tardive, la suppression ou modification de parties d'origine et les changements au niveau de la mise en peinture qui en résultent.

L'observation d'ensemble est par conséquent un outil d'interprétation des irrégularités constatées lors des sondages des revêtement picturaux.

2.3. Limites de l'étude

Plusieurs contraintes matérielles et techniques limitent l'étude de polychromie. Tout d'abord il y a des zones qui restent inaccessibles avec un échafaudage ne permettant pas de porte-à-faux important. Ces endroits se situent surtout dans les zones en retrait des parties supérieures (couronnements).

De plus, le travail in situ, dans des conditions d'installation et d'éclairage limitées avec un faible grossissement est moins précis qu'une étude en atelier sous microscope.

Ensuite, la technique même des sondages par ouverture de petites fenêtres rend quelques fois difficile de juger si une matière est unie et posée par aplats ou s'il s'agit d'une imitation de matières. En effet un sondage de petite dimension ne montre pas nécessairement un changement de couleurs, les veines d'un marbre ou la présence d'un motif.

Des lessivages et démontages du mobilier rendent difficile ou impossible des stratigraphies dans des zones passage entre deux couleurs différentes.

2.4. Nomenclature

La quantité des informations recueillies demande une organisation rigoureuse pour gérer leur répartition dans le rapport final. Il nous a donc semblé important d'établir une nomenclature dans la description et la localisation des sondages.

2.4.1. Désignation des stades de décoration picturale

Normalement nous appelons « original » la première mise en peinture réalisée après achèvement de l'ensemble du programme décoratif. Elle est désignée par la lettre O. Comme dans la chapelle de Boudler, nous sommes en présence de parties de mobilier plus ancien que le bâtiment cette terminologie pose problème par rapport aux éléments d'époques différentes. L'original de l'autel majeur ne correspond pas à celui de l'autel de la vierge qui n'est pas de la même époque que celui des sculptures en plâtre.

Nous avons donc pris comme option de désigner par « original » la phase de construction de la chapelle. Elle est désignée par le chiffre 0. Les couches suivantes étant désignées par :

1 : premier surpeint

2 : deuxième surpeint

et ainsi de suite. Les couches antérieures auront des numéros négatifs :

-1 : intervention avant la construction de la chapelle (dans un autre lieu de conservation)

-2 : intervention précédente.

Comme les éléments du mobilier viennent d'endroits différents, ces couches négatives ne sont pas nécessairement contemporaines quand elles sont au même niveau, car elles ne sont pas en relation les unes avec les autres.

2.4.2. Identification des couches dans les tableaux et descriptions stratigraphiques

Les couches sont inscrites dans les tableaux stratigraphiques et la description des coupes selon leur position par rapport au support. Ainsi, la couche la plus haute est la plus récente (celle qui est vue), l'original se trouvant dans la partie inférieure du tableau qui se termine en bas par le support.

2.4.3. Numérotation et localisation de sondages et prélèvements

Les sondages sont décrits à l'endroit le plus complet observé pour une zone donnée soit dans différentes fenêtres d'une même zone, soit pour les mêmes endroits par exemple sur les deux autels.

Les sondages sont numérotés en continue en recommençant au numéro 1 pour chaque pièce de mobilier. Le chiffre est précédé de lettres capitales désignant la pièce de mobilier :

CV= chaire de vérité

AM= autel majeur

ALD= autel latéral droit

ALG= autel latéral gauche

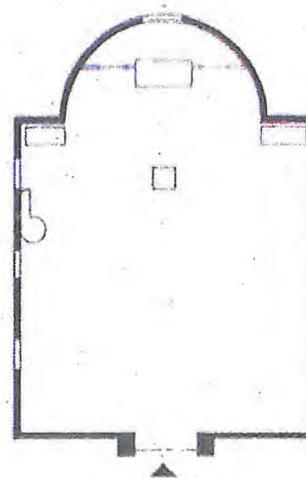
A cause de la symétrie dans l'exécution du décor, différentes zones n'ont été étudiées que d'un côté d'une pièce de mobilier. Les sondages sont marqués par des numéros bleus sur les schémas. Au besoin, les échantillons reprennent les numéros de sondages.

3. HISTORIQUE

3.1. La construction de la chapelle

La chapelle de Boudler est dédiée à Saint Stéphane ou Saint Etienne dont la fête est le 26 décembre. Il est le premier martyr, lapidé pour la reconnaissance de sa foi en Jésus Christ. Etonnamment le Saint patron n'est pas représenté dans la chapelle. Il est habituellement représenté en martyr avec palme, habillé de la dalmatique de diacre, portant le livre des évangiles et les pierres de sa lapidation. Il est le protecteur des chevaux et invoqué contre le mal de tête.

La chapelle est surtout connue pour l'autel latéral sud dédié aux 14 saints auxiliaires. Pendant les deux guerres beaucoup de gens venaient en pèlerinage implorer ces Saints intercesseurs.



L'histoire de la chapelle de Boudler est peu connue. La perte des archives de la chapelle³ ne permet pas de vérifier les données transmises. Outre l'inventaire réalisé par Staud et Reuter⁴, les seules sources publiées trouvées sont un article du Lëtzebuenger Sondesblad de la première semaine d'avril 1982, signé GH et une article d'Emile Donckel dans D'Letzeburger Dueref Zeidong de novembre 1959 pour les cent ans de la chapelle, exploitant les archives communales.

On peut y lire qu'il y a avait déjà une annexe de la paroisse de Biwer à Boudler citée en 1570 et 1575. Avant la révolution française (1789) Boudler appartenait à la paroisse Saint André de Biwer. Dans le rapport de visite de 1756 on cite une chapelle à Boudler.

Le cadastre de 1819 montre une chapelle en face de l'actuelle maison 52. En 1850⁵ on relate la nécessité d'une nouvelle chapelle au vu de l'état ruineux et dangereux de

³ Elles ne sont ni conservées à Boudler, ni à Biwer dont la chapelle est une filiale, ni à l'évêché qui n'a que quelques actes de la chapelle.

⁴ Richard Maria Staud et Joseph Reuter : Die kirchlichen Kunstdenkmäler der Dekanate Betzdorf Grevenmacher, Ons Hémecht 1937, p. 125-127

⁵ Beratungsregister der Gemeinde Biwer 19.10.1850

l'ancienne, y compris cimetière et mur d'enceinte. En 1856, le projet n'a pas avancé et les habitants réclament afin de pouvoir de nouveau célébrer la messe dans le village.

En juillet de la même année P. Even, conducteur du district demande de pouvoir remettre des plans pour la construction d'une nouvelle chapelle ce qu'il facture le 5 novembre à hauteur de 60,45 frs. La nouvelle chapelle devra être financée par des coupes de bois extraordinaires dans la forêt de Boudlerbach où on prendra aussi le bois de construction, des subsides et de la main d'œuvre gratuite. Les pierres seront prélevées dans les environ, le sable viendra de Junglinster et l'entrepreneur fournira la chaux. C'est l'agriculteur B. Meyers de Boudler qui réalisera les travaux à partir du printemps 1859, après que le commissaire de district de la Fontaine ait ordonné la démolition de l'ancienne chapelle à cause de son état délabré. La réception des travaux se fera le 31.1.1860. La chapelle aura finalement été réalisée plus grande que prévue : 2 mètres plus longue et 1 m plus large afin de donner plus de place et d'avoir de meilleures proportions.

Elle se présente dans le style néoclassique, orientée est-ouest. Nef composée d'un vaisseau central sans collatéraux avec abside rétrécie, à 3 travées à ouvertures en arc en plein cintre comme l'ouverture du cœur. Le plafond est à voûtes d'arrêtes à deux berceaux se croisant perpendiculairement et reposant sur des pilastres ornés d'un chapiteau à décor de feuilles stylisées.

La provenance du mobilier est inconnue. Il est décrit dans la littérature comme « autels rococo ». Staud et Reuter⁶ supposent une éventuelle provenance des autels de l'église paroissiale de Biwer, reconstruite en 1847, douze ans avant la chapelle de Boudler, et dont on ne connaît pas le devenir du mobilier. Les 14 Saints auxiliaires sont d'habitude identifiés comme des pièces du 17^e siècle et supposés encore provenir de l'ancienne chapelle. Staud et Reuter disent que la chaire viendrait d'une commune allemande de la région de la Moselle et aurait été installée vers 1870. T. Walin⁷ précise qu'elle vient de Temmels dans la Saare.

Une observation plus précise du mobilier montre une hétérogénéité qui laisse supposer que d'une part, il a subi une transformation lors de l'installation dans la chapelle et que d'autre part, les différentes parties ne sont ni de la même main, ni de la même époque. L'autel latéral gauche est plus de style classique que rococo et la chaire de vérité est encore fortement ancrée dans les canons du 17^e siècle. Une série de sculptures et les peintures sont au mieux, de la fin du 19^e siècle

⁶ Richard Maria Staud et Joseph Reuter : Die kirchlichen Kunstdenkmäler der Dekanate Betzdorf Grevenmacher, Ons Hémecht 1937, p. 125-127

⁷ Théophile Walin : Greeff, Ministère des Affaires culturelles 1992

3.2. Récapitulatif des interventions successives documentées

1859

Construction dans le style néoclassique. Mobilier rococo de récupération et transformé (provenance possible des autels : Biwer). Polychromie d'unification sur les différents éléments de mobilier. Esthétique néoclassique avec une gamme blanche et or.

Vers 1879

Selon Reuter : rachat de la chaire à prêcher dans une commune frontalière allemande de la Moselle. Temmels selon Théophile Wanlin. Adaptation de sa polychromie pour aller avec le reste du mobilier. Restauration des antependiums.

Vers 1893-1900

Restauration dans le style néo-gothique : changement du dallage de sol, vitraux de la firme Linster & Schmit de Mondorf, polychromie faux-bois rehaussé de dorures et de couleurs, installation d'un chemin de croix et de sculptures en plâtre polychromé. Travaux sur le clocher (1898).

La mise en peinture néo avec faux-appareillage et imitation de draperies est visible sur une photo publiée en 1935/36/37. On retrouve le même décor dans la photo publiée par Emile Donckel en 1959.

Début des années 1960

Suite à un rapport de la Commission de surveillance des bâtiments religieux (12.9.1961), les murs sont repeints et d'autres travaux effectués. On voit le résultat sur une photo Prof Thill (date de prise de vue inconnue) publiée dans Heimat und Mission en 2007 et une photo de Marcel Schroeder prise en septembre 1967: Pilastres avec feuillage doré et moulure supérieure des chapiteaux colorés. Fils électriques passant le long des pilastres derrière l'autel latéral sud – actuellement sous enduit.



1982-1983

Restauration suite à un coup de foudre dans la tour au printemps 1980.

A. Schott de Assel⁸ applique une couche de peinture grise sur le revers de l'autel en 1983 et signe son travail. Il est à supposer que les interventions avec du triplex ainsi que la couche de vernis sur le mobilier et les sculptures datent de la même intervention. Plusieurs éléments du maître autel semblent avoir été modifiés lors cette intervention⁹. L'enduisage des murs intérieurs date aussi de cette époque. Repeinture des murs dans des tons beige rosé après réenduisage¹⁰.

Depuis, le curé a repolychromé les anges adorateurs et la vierge de pitié.

⁸ A Assel il existe aujourd'hui encore une entreprise de peintures : RC peinture, anciennement Schott (Michel Rollinger), 5 Rue de Luxembourg L-5402 Assel, Tél. : 23 66 92 51, Gsm : 621 144 214.

⁹ Travaux sur le tabernacle à cette époque confirmés par Monsieur Pétry, * 1935

¹⁰ Témoignage de Monsieur Pétry, *1935.

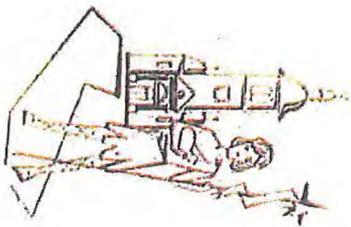
Mosella Sacra

Eis Kirchengpatréiner

1988

Guiden & Scouten Wormer

Eis Kirchengpatréiner



Stämm, grad ewéi e Léiw, d'Leit op d'Komme vum Erléiser virbereet.

Den hellege Maarks soll zu Jerusalem gebuere sin an um éischte Péngschtfest duerch d'Friedegt vum hellege Péiter bekéiert gi sin. Eng aner Tradition ouwer mengt hien hätt zu denen 72 Jénger gehéiert, déi an der Frouer Noricht vum hellege Lukas genannt sin.

De Maarks huet de Paulus op sénger éischter Missounsrees begleet an e wor spéider och mat dem hellege Péiter zesummen. Eppes méi spéit fanne mer de Maarks dann ze Alexandrien. Do wir e Patriarch gewiescht an esou am Jor 67 hätten d'Heden hien duerch d'Stroosse vun der Stad zu Doud geschleeft. Séng Reschter goufen am Jor 828 vu venezianeschen Händler énnert Schwéngfleesch verstoppt an esou no Venedig bruecht. Do läit de Maarks haut am herlechen Doum nieft dem Palais vun de fréiere Dogen a do vir drun hält dem Maarks sâi Léiw Wuecht iwwer d'Stad.

Mat dem Dag vum hellege Maarks geet d'Fréijor un. Méchelsdag bis Maarksdag konnt an der Zäit jidderee sâi Vei op d'Weed vun engem aneren driiwen, an nom Maarksdag as den Hiirt fir d'Häerd vum Duerf gedangt gin. Am Summer as d'Häerd an de Bësch gedriwwen gin. Dat wor iewel nêt déi eenzeg Bedeitong, déi de Maarksdag fir den Hiirt hat. No deem Dag hun d'Leit all Lächer an hiren Hecke stoppe missen, well wann den Hiirt laanscht eng Heck koum an e konnt nach sâin Hutt duerch e Lach stiechen, dann huet den Eigentëmer vum Land him e Rackebroun an eng Fläsch Branntwâi misse gin. Kee Wonner, datt d'Hiirden dann hir Aen opgehale hun.

Och mat dem Wénzer hat de Maarks ze dongen. Well et gët e Sproch, dee seet: „Maarksdag soll een d'Wéngerte gréin gesin.“ Et heescht och nach: „D'Grompere gin aacht Deg virun oder aacht Deg nom Maarksdag gesat“ a weider „Maarksdag muss d'Fruucht esou héich sin, datt een e Kueb nêt méi dra gesât.“ Op Maarksdag si mer fréier och ëmmer mat der Prässioun iwwer de Bann gaangen fir datt dobaussen alles soll besser wuessen.

Datt dem hellege Maarks séng Statu iewel zënter dem 23. am Karschnatz am Jor 1936 uewen ze Schengen um Maarksbiereg an de Wéngerte steet, dat kënnt dohir, datt den hellege Maarks géint d'Klëppelsteng ugeruff gët. An déi kënnen s'an de Wéngerten zu kenger Joreszäit gebrauchen.

Hei am Ländchen as den hellege Maarks éischte Patrëiner zu Longsdreëf, um Maarksbiereg an zu Néngsen. Zesumme mat denen aneren Evangelisten as en et och nach zu Schweech. Zwete Patrëiner as en zu Welfréngen. Sâin Dag as de 25. am Fréilëng.

17.- Déi véierzéng NOUTHELPER.

Zwéin Deg nom hellege Maarks hu mer gâich véierzéng Patrëiner beieneen, well et sin déi véierzéng helleg Nouthelper. Als Grupp zesumme sin s'eis bekannt, mä loosst mer s'eng Kéier der Rei no ermimmen, am beschten dem Alphabet no:

Do as als éischten an der Rei den hellegen ACHAZ, gewéinlech duergestallt mat enger Därenheck a mat engem Kräiz. Hie soll all Onheel ofwenden, all schwéier Kränkten an d'Doudesaangscht. Hie gët och nach ëm Hëllef geruff, wann een un eppes zwiwelt. Sâin Dag as den 20. am Broochmount.

Deen zwete vun hinnen as den hellegen ÄGIDI, duergestallt als Abt mat enger Hirschkou, déi vu Fäiler ugeschoss as. D'Leit bieden zu him géint den Aussaz, géint d'Pescht an de Kriibs, an nach bei villen anere Geleënheten: hien as de Patrëiner vun de Hiirde, vum Vei a vun den Heescheleit. Sâin Dag as den 1. am Hierschtmount.

Elo kënnt eng Fra, d'helleg BÄÄRBEL, duergestallt mat engem Tur mat dem Schwäert a mat dem Kielech. Si gët ugeruff fir eng gutt Stierfstonn an se soll virun engem stënterlechen Doud schützen. Si as d'Patrëinesch vun de Biergaarbechter a vun den Zaldoten. Mir komme spéider nach op si ze schwätzen. Hiren Dag as de 4. am Krëschtmount.

Dee véierten as den hellege BLASI, dee mer scho begéint hun. Hie këmmert sech ëm den Hals. D'Mandelen, de Mumps an den Dreihälschen, dat kritt hien an d'Rei. Sâin Dag as den 3. am Spürkel.

Als fënneften hu mer den hellege KRËSCHT oder CHRISTOPH mat dem décke Bam a mam Jesuskëndchen op der Schëller. Hie këmmert sech haut virun allem ëm de Verkéier dobaussen op der Strooss an ëm d'Leit, déi ënnerwee sin. Sâin Dag as de 24. am Heemount.

Den nächsten as den hellegen DIONISI, duergestallt als Bëschof mam Kapp énnert dem Aarm. Hie gët ugeruff géint Kappwéi. Sâin Dag as den 9. am Wäimount.

Als siwente kënnt den hellege ERASMI, de Bëschof mam Anker a mat de Schëffsseeler. Mir kommen och op hien nach eng Kéier zrëck. Säin Dag as den 2 am Brochmount.

Deen aachten, den hellegen EUSTASCH, dæerfe mer nët mam hellegen Hauptert verwiesselen, well se sin allebéid als Jeër ugedongen an se hun och allebéid den Hirsch mam Kräizerféx bei sech. Den hellegen Eustasch as de Patréiner vun de Jeër an d'Leit kommen och bei e wann se groust Leed an der Famill hun. Säin Dag as den 20. am Hierschtmount.

Néngten an der Rei as den hellege GEORG, Rëtter zu Päerd, dee mat engem gräisslechen Draach kämpft. Hien as de Patréiner vun England, vun de Scouten an Zaldoten. Sâi Biddi as ëmmer brong gemoolt, well säin Dag an d'Zäit fällt, wou d'Bauere mam Séien ufänken. Am Süde vun Däitschland an an Eisträich as en och de Schutzhellege vun de Päerd. Säin Dag as den 23. am Fréiléng.

Als nächst an der Rei nees eng Fra, d'helleg KATRÄIN mat dem futtisse Rad a mat dem Schwäert. Si as d'Patréinesch vu ville Berufter an och vun hir schwätze mer nach spéider. Hiren Dag as de 25. am Wantermount.

An nach eng Fra, d'helleg MARGRÉIT mat dem Draach, dat soll den Däiwénker sin. Si as d'Patréinesch vun de Medercher, Fraen a Mammen. Si komme bei si fir Kanner ze kréien a wann se nidderkomme sollen. Iewel och eis Bauren hale grouss Stécker op si, well hiren Dag fällt an eng Zäit déi séier wichteg as fir d'Sot. Dat as den 20. am Heemount.

Den hellege PANTALEON mécht d'Dosend voll. e gët duergestalt mat engem Noi, mat deem s'em d'Hänn un de Kapp ugeneelt hun, och mat enger Medizinfläsch, well e wor Hausdokter beim Käser Maximian. Esou gouf en de Patréiner vun den Dokteren an d'Leit komme bei e virun allem géint de Kappwéi. En hëllef och géint Heesprénger a géint Kränkten ënnert dem Hauswéi. Säin Dag as de 27. am Heemount.

Als dräizéngten an der Rei kënnt den hellege VÄIT, gewéinlech mat engem Uelegkessel ofgemoolt. Hie gët bei ville Geleénheten ugeruff, besonnesch géint de Väitsdanz, eng Aart Epilepsie, dann iewel och bei Schlaangebëss, grousser Oprengong, géint Feier an Donnerwiedereren. Hien as de Patréiner vun den Apdikteren, de Kof-



14. den hl. Albinnes



17. déi 14 hl. Nouthelker

ferschmëtt, den Dänzer a Schauspiller, der Jugend an den Hausdeieren. Säin Dag as de 15. am Broochmount.

Véierzéngten a leschten an der Rëtsch as den hellegen ZIRLIKES, deen och en Draach zu sénge Féissen huet. Heieruechter sin d' Leit géint d' Güicht a Rëmatissém bei e biede komm. Dat hu se fréier genannt "wann ee Flëss am Leif hat". Säin Dag as den 8. am Karschnatz.

Ofgemoolt gin déi véierzéng helleg Nouthelker munnechmol mat der Léiffrächen an hirer Mëtt an si alle véierzéng ronderëmmer. Op anere Plazen as et och alt emol e forzéngten Hellegen, dee je no der Géigend verschidden as.

Hei am Ländchen hu mer déi véierzéng helleg Nouthelker nëmmen op dräi Plaze fond: Zu Buddeler, zu Heespelt an zu Letem.

Hiren Dag as de 27. am Fréiléng.

18.- Den hellege PÉITER vu MAILAND.

Den hellege Péiter, deen se spéider Péiter vu Mailand oder och emol Péiter vu Verona nennen, as am Jor 1205 zu Verona op d'Welt komm. Séng Eltere sin allebéid fanatesch Unhänger vun den Albigen, iewel de klenge Péiter gët katoulesch erzun an en trëtt am Jor 1221 zu Bologna an den Urde vum hellegen Dominik an.

En huet vill Erfolleg an dat bréngt et mat sech, det en am Laf vun de Jore vill héich Plaze kritt, énnert aneren an verschidde Stied Prior a Gesandte vum Poopst. Derniëft as de Péiter iewel och nach Priedeger an e muss e gutt Mondstéck gehat hun, well en huet iwwerall wou en optrëtt, d'Vollekmassen a Bewegong gesat an e gët bewonnert a veréiert.

D'Leit stin iewel nët all op sénger Sait an dat kascht en d' Liewen. D'Irrléierer, déi en esou staark bekämpft huet, sin iwwer seng Erfolger neidesch. Si bestiechen zwéi Mäerder an déi iwwerfale de Péiter a sai Komper an engem klenge Bësch bei Berlessina an der Géigend vu Mailand. Et as de 6. am Fréiléng am Jor 1252. Wéi d'Läich vum Péiter fond gouf, hat en eng déif Wonn um Kapp an eng zweet an der Häerzgéigend, verursaacht duerch en Dolch oder e Messer. An de Sand um Buedem hat e mat leschter Kraaft nach mat séngem egene Blut d'Wuert „Credo“ geschriwwen.

